



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FERMETURE DU RESEAU DE CUIVRE - informations importantes -

POURQUOI LA FERMETURE DU RÉSEAU ?



Le réseau cuivre est le réseau de télécommunications historique déployé par l'opérateur Orange en France. Il a permis d'apporter aux foyers et aux entreprises françaises un accès au téléphone et un accès à l'internet haut débit (ADSL).

Ce réseau a désormais plus de 50 ans, il est vieillissant et ne permet plus une qualité de connexion internet suffisante pour les usages du quotidien.

Il va donc être fermé et remplacé par le Très Haut Débit.

VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS, QUEL QUE SOIT VOTRE OPÉRATEUR, SI VOUS UTILISEZ :

- un service de téléphonie fixe et/ou d'internet ADSL via une "prise en T" (photo →)

- des appareils comme des alarmes ou les boîtiers de téléassistance connectés grâce au réseau cuivre.



Vous n'êtes pas concernés si vous avez souscrit un abonnement via la fibre optique, le satellite, la 4G fixe ou la boucle locale radio.



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR ET FAIRE :

La fermeture du réseau cuivre, débutée en 2023 dans certaines communes, sera achevée en 2030. La fermeture n'intervient pas au même moment pour toutes les communes.

Pour vérifiez si votre commune est concernée :

<https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/la-fermeture-du-reseau-cuivre-dans-votre-commune>



Lorsque votre commune sera concernée, vous serez avertis par votre opérateur pour migrer vers un abonnement (fibre optique ou autre technologie).

Vous restez libre de choisir votre opérateur ou de vous tourner vers un autre

L'ensemble des opérateurs s'est engagé à faire bénéficier les usagers d'un tarif abordable, notamment pour les bénéficiaires de minima sociaux, sans imposer d'abonnement plus large : vous pourrez conserver un abonnement téléphonique seul.

Il convient d'anticiper cette transition afin d'éviter la précipitation à l'approche de la fermeture dans votre commune (les opérateurs seront très sollicités) et prévenir la coupure de vos systèmes de communication



POUR TOUTE AUTRE INFORMATION

L'accès à internet Très Haut Débit et au téléphone fixe est permis par plusieurs technologies : fibre optique, technologies sans-fil (boucle locale radio, 4G, 5G fixe, satellite). Le Gouvernement a choisi de privilégier la fibre optique pour que les Français puissent accéder à une connexion internet et téléphonique de qualité.

Vérifiez votre éligibilité à la fibre optique :

<https://maconnexioninternet.arcep.fr>

Si la fibre optique n'est pas encore disponible à votre adresse : vous êtes susceptibles d'être éligible à une aide de l'Etat (pouvant aller jusqu'à 300 €, ou 600 € sous conditions de ressources) pour financer l'achat des équipements nécessaires à la réception d'internet via des technologies hertziennes : satellite ou réseau mobile (la 4G fixe ou le THD radio) via le dispositif « Cohésion numérique des territoires ».

Vérifiez votre éligibilité au dispositif :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/cohesion-numerique-des-territoires-1295>

Site du gouvernement sur l'accès à la fibre optique et la fermeture du cuivre à destination de tous : particuliers, entreprises, administrations, élus locaux

<https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit>